

# Info-pêche No 43

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

## Editorial - page 1

L'avenir ... c'est les jeunes !!

## Camp de pêche 2005 - Pages 2 et 3

La première édition du camp de pêche de l'AGSP fut une belle réussite ! Rendez-vous est déjà pris pour l'été 2006.

## P'tites Nymphos - Pages 4 et 5

Les brèves de la pêche.

## Commission de la Pêche pour 2006-2010 - Page 6

Les candidatures sont ouvertes: annoncez-vous auprès du président de l'AGSP.

## Groupement Transfrontalier des Pêcheurs - Page 7

Des nouvelles du GTP, partenaire du contrat de rivières du Pays de Gex - Léman.

## Agenda 2006 - Page 7

Les dates importantes pour l'année à venir.

## Pêches des ruisseaux pépinières - Pages 8 et 9

Les pêcheurs de l'AGSP effectuent eux-mêmes les pêches électriques de récupération.

## Nouvelles de la FSP - Page 10

Sujets débattus au dernier Comité Central.

## Tous pour l'Eau ... vraiment ? - Page 11

Coup de gueule de Philippe BOISSON.

## Escapade automnale à Lienz - Page 11

Le président et le trésorier mouchent en Autriche.

## Adhésion à l'AGSP - Page 12

Rejoignez l'AGSP !

L'AGSP vous remercie de soutenir ses annonceurs

## Editorial

### Un camp de pêche pour les jeunes !

Beaucoup d'enfants sont très intéressés par la pêche mais ont de plus en plus de peine à trouver quelqu'un qui les initie. En effet, l'espèce "papa ou grand-père pêcheur" est malheureusement en voie de disparition.

Lire des livres sur la pêche c'est bien, mais se faire accompagner au bord de l'eau, c'est encore mieux !

C'est avec cette idée simple en tête que nous avons décidé, Jean-Pierre MOLL et le soussigné, d'organiser un camp de pêche durant l'été 2005.

Il faut savoir que la nôtre n'est pas une activité comparable à d'autres, fort honorables au demeurant, où deux éducateurs peuvent encadrer une vingtaine d'enfants. Bien au contraire, la pêche nécessite explications patientes, mises en situation multiples ainsi que découverte du milieu et de ses habitants et dans ce cas, un moniteur pour 3 enfants c'est la règle.

Finalement l'obstination a payé et malgré quelques difficultés pour constituer l'équipe d'encadrement, le premier camp de pêche de l'AGSP a vu le jour sous le patronage du Service des Loisirs du Département de l'Instruction Publique, dont nous remercions son directeur des centres de vacances, Philippe LENTILLON, pour son soutien efficace !

Le compte rendu et quelques photos de cette semaine se trouvent à l'intérieur de votre INFO-PECHE No 43. Bonne lecture à tous !

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

**Vous désirez recevoir l'INFO-PECHE sous forme électronique ? C'est possible !**  
Envoyez un Email au président de l'AGSP à l'adresse : [prevedello@bluewin.ch](mailto:prevedello@bluewin.ch)



## CAMP DE PECHE 2005

Onze garçons et une fille âgés de 12 à 14 ans ont participé du 8 au 12 août 2005 au premier camp de pêche organisé par l'AGSP. Les enfants furent encadrés par 4 moniteurs: Laetitia, Jean-Loup, Jean-Pierre et votre serviteur. C'est au centre scout des Pérouses à Satigny que nous avons planté nos tentes et installé la cuisine et le réfectoire sous le couvert tout proche.



Les techniques pratiquées furent la pêche au coup, au lancer et à la mouche.

Les différents lieux de pêche: l'Allondon (secteurs 9 et 10), le Rhône à Peney, le lac Léman, l'étang des Bouvières et l'étang de Richelien.

Le mardi après-midi nous sommes allés au bord de l'Allondon pour une activité de découverte du milieu animée par M. Daniel FAUCHEZ, membre de Pro-Natura et représentant à la Commission de la Pêche.

Nous nous sommes déplacés à vélo sauf pour les activités au lac Léman et l'étang de Richelien à Versoix. Chaque midi nous avons pique-niqué alors



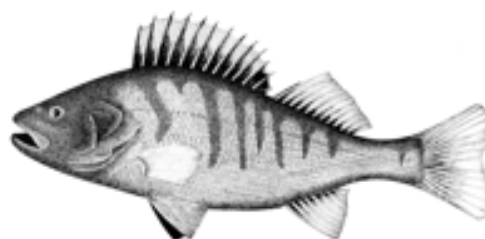
**Thiébaud**  
**Ventilation**  
**Climatisation**

20. route de Pré-

que les repas du soir furent

préparés à tour de rôle par les différents groupes aidés par les moniteurs. Les mardi et jeudi soir nous avons dégusté les poissons pêchés (truites et perches) pour le plus grand plaisir de tous.

... que feriez-vous  
sans moi ...?



### BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône CH – 1205 Genève  
Tel : +4122 329 16 29  
Fax : +4122 321 66 32

Email : [info@boutiquedupecheur.ch](mailto:info@boutiquedupecheur.ch)

Durant toute la semaine nous avons bénéficié d'une météo splendide. Revers de la médaille, l'Alpardon fut difficile à pêcher car soumise à un très faible débit. Il aurait fallu se lever à 5h30 du matin pour pouvoir espérer capturer quelques belles truites sauvages ! Cela sera au programme l'année prochaine !

Un grand merci aux enfants et aux moniteurs pour leur participation; à Vincent GERN, Daniel FAUCHEZ, Silvio DENTELLA et Dimitri JAQUET pour leur aide précieuse, sans oublier Christophe HAYOZ qui a mis gracieusement à disposition l'étang des Bouvières où les enfants ont pu capturer leurs premières ablettes au coup ainsi que des truites au lancer. Rendez-vous l'été prochain pour de nouvelles aventures !

Pour l'équipe de moniteurs: Maxime



# PETITES NYMPHOS

## Anode, cathode et filoche

C'est du 20 au 23 septembre 2005 au centre de Protection Civile de Richelien qu'a eu lieu le premier cours de pêche électrique destiné aux pêcheurs membres des sociétés de l'AGSP. Ces 3 jours et demi de formation ont pu être mis sur pied grâce au travail efficace du technicien pêche du SFPNP Dimitri JAQUET, ainsi qu'au soutien de la CP et de son président Christophe HAYOZ. Le cours fut dispensé par M. Michel HOLL du Conseil Supérieur de la Pêche français et était ouvert tant aux participants suisses que français (une vingtaine de personnes). Les cours théoriques ainsi que la partie pratique ont été à la hauteur des attentes des participants de l'AGSP, dont voici les noms: Jean-Pierre MOLL, Richard BLOCH, Jacques LANG, Marc FEUARDENT, Emmanuel FARINOLI, Jean-Claude ROUILLER, Jean-Marc PACHE, Jean-Luc HONEGGER et Stéphane ZBINDEN. Cette formation va permettre aux membres des sociétés gestionnaires des ruisseaux piscicoles d'effectuer eux-mêmes les pêches électriques de récolte, sous la supervision d'un membre du SFPNP ... qui n'est autre que l'infatigable Dimitri JAQUET !

## Bilan de la pêche 2004 dans le lac Léman

La Commission consultative internationale pour la pêche dans le Léman s'est réunie le 13 octobre 2005 à Lausanne.

Elle a fait le point sur les résultats de pêche de l'année 2004, qui sont inférieurs à la moyenne des cinq dernières années. Le total des captures atteint 622 tonnes (moyenne des cinq dernières années : 878 tonnes), mais reste tout à fait satisfaisant.

Les captures de **féras** restent élevées avec un tonnage de 285 tonnes confirmant la relation avec l'amélioration de la qualité des eaux du Léman.

Les captures de **brochets** restent toujours très élevées, 36 tonnes. Les captures de **perches** sont en diminution en 2004, mais on peut s'attendre à un résultat plus favorable en 2005, suite à la reproduction exceptionnelle de cette espèce en 2003.

Les captures d'**ombles chevaliers** sont en nette diminution passant de 53 tonnes en 2003 à 28 tonnes en 2004. La Commission a décidé d'assurer un suivi particulier de cette espèce. On assiste également à une chute des captures de la **truite lacustre** qui passent de 21 tonnes en 2003 à 9 tonnes en 2004. La Commission souligne l'importance des travaux en cours pour faciliter l'accès de cette espèce aux zones de reproduction dans les rivières.

Pour les **écrevisses américaines**, la Commission a décidé d'intensifier l'effort de pêche. Par ailleurs, elle recommande à chaque Etat de prendre les mesures destinées à éviter la dissémination de ces écrevisses exotiques dans le milieu naturel.

La Commission a approuvé le nouveau règlement d'application de l'accord franco-suisse pour la période 2006-2010.

Dans ce nouveau règlement, les modes d'utilisation des engins de pêche ont été adaptés, la signalisation des engins a été complétée à la demande des pêcheurs. Les objectifs d'alevinage pour la **féras** ont été diminués pour tenir compte de la bonne reproduction naturelle de cette espèce dans le Léman. Désormais,

il n'y aura plus que trois jours de pêche de géniteurs en période de fermeture et pour chaque Etat.

Compte tenu de l'**abondance du brochet** au Léman, la Commission a pris acte des dispositions prises par les autorités compétentes de chaque Etat pour permettre la pêche du brochet durant la période de fermeture des salmonidés, à **titre d'essai**, à compter du 17 octobre 2005 jusqu'au 14 janvier 2006. Les autorités compétentes, sur la base d'un suivi, pourront à tout moment abroger ces dispositions si elles causent des problèmes importants à d'autres peuplements piscicoles. (Ndlr: voir **EXTRAIT DE LA FAO ci-dessous**). Enfin, l'**ouverture** de la pêche aux salmonidés (ombles chevaliers, truites, **féras**) aura lieu le **dimanche 15 janvier 2006**.

## La protection du brochet suspendue !

EXTRAIT DE LA FAO du 21 octobre 2005:

### Art. 2: Ligne traînante

1 En dérogation à l'article 35, al. 2 et 3, du règlement d'application, la pêche au moyen de lignes traînantes est autorisée durant la période de protection des salmonidés.

2 Seuls 10 leures constitués d'un corps d'une longueur minimale de 18 cm (bavette et hameçons non inclus) et munis chacun de trois hameçons simples, doubles ou triples au maximum peuvent être utilisés par embarcation.



Art.

### 3: Zones de protection

En dérogation à l'article 46 du règlement d'application, les engins mentionnés aux articles 1 et 2 du présent arrêté ne peuvent être tendus ou traînés à moins de 500 m de rayon des embouchures des affluents du Léman désignées à l'article 46 du règlement d'application.

### Art. 42: Mise en vigueur

1 Les dispositions du présent arrêté sont en vigueur pour la période du 17 octobre 2005 au 14 janvier 2006 au plus tard.

2 Les autorités compétentes peuvent en tout temps abroger ces dispositions, si elles constatent que celles-ci causent des problèmes importants aux peuplements piscicoles.

## Quelques adresses Internet intéressantes

Site du Fishing-Club Genève

[www.fishing-club-geneve.com](http://www.fishing-club-geneve.com)

Site de l'Amicale des Pêcheurs du Léman (APL)

[www.apl.ch](http://www.apl.ch)

Site sur la pêche à la traîne sur le lac Léman

[www.peche.ch](http://www.peche.ch)

Site de la FIPAL/APALLF (Pêcheurs du Léman)

[www.lemanpeche.ch](http://www.lemanpeche.ch)

Site de la Fédération Suisse de Pêche

[www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)

## Ecole de pêche de l'AGSP Programme 2005-2006

Jean-Pierre MOLL, instructeur Suisse de pêche à la mouche, nous propose son programme pour le montage des mouches et pour l'apprentissage ou les exercices de lancer sur gazon.

Les soirées de montage ont lieu à son domicile à Versoix : 10, ch. du Nant-de-Crève-Cœur, 1290 Versoix.

Les exercices de lancer ont lieu sur le terrain du Centre scout des Pérouses à Satigny : 153, rte d'Aire-la-Ville, 1242 Satigny.

Pour le lancer, il y aura deux séances par matinée (2 x 1h30, par groupe de 4 participants).

Dans les deux cas, il est nécessaire d'annoncer sa venue par téléphone ou Email, les places étant limitées à 4 participants par séance.

Inscriptions pour chaque séance auprès de Jean-Pierre MOLL: Tel: 022 950 07 22 ou par Email à: [jp-moll@mac.com](mailto:jp-moll@mac.com)

### Prix par séance:

Adultes : 20.- FRS pour les non-membres, 14.- FRS pour les membres.

Juniors jusqu'à 16 ans : 12.- FRS pour les non-membres, 10.- FRS pour les membres.

### Dates des séances de lancer mouche à Satigny de 8h30 à 11h30 (2 séances de 1h30)

26 novembre - 3, 10 et 17 décembre

7, 14, 21 et 28 janvier - 4, 11, 18 et 25 février

### Dates des séances de montage de mouches à Versoix de 19h30-21h30 (1 séance de 2h)

24 novembre - 1, 8 et 15 décembre

12, 19 et 26 janvier - 2, 9, 16 et 23 février - 2 mars

## Cherchez l'erreur !!

Ci-dessous le texte paru sur le site Internet de l'Etat de Genève (point de presse du Conseil d'Etat du 2 novembre 2005).

*"Le Conseil d'Etat a reconduit l'autorisation de tir des cormorans sur la Versoix et ses affluents, l'Allondon et ses affluents, ainsi qu'à l'étang de Richelien, pour la période allant du 1er novembre 2005 au 31 mars 2006. Le tir des cormorans est également autorisé à l'étang de pêche des Bouvières pour la période du 1er mars au 30 septembre 2006, sous condition que des mesures préventives soient prises par la société gestionnaire de l'étang et que le suivi de la gestion des cormorans dans le site persiste.*

*Le tir de ces oiseaux est autorisé dans ces sites sensibles car leur prédation pourrait avoir un effet négatif sur l'ombre et la truite, qui sont des espèces menacées, ainsi que sur le repoissonnement effectué dans les étangs, négligeant ainsi les conditions de pêche. Ces dispositions ont été prises en accord avec les milieux associatifs concernés (protection de la nature, protection des animaux, milieux de la chasse, pêcheurs professionnels et sportifs, etc.)."*

Tout pêcheur lisant ces lignes aurait raison de se réjouir d'une telle mesure puisqu'elle semble répondre aux problèmes importants causés par ces noirs volatiles.

Malheureusement la réalité est toute autre. Il y a belle lurette qu'à l'AGSP nous avons compris que cet arrêté reste "lettre morte" puisqu'il n'est pratiquement jamais suivi d'actions sur le terrain. En effet, depuis que ces "arrêtés bidon" sont pris, on peut compter sur les doigts d'une main (et certains disent que c'est la main de Mickey, qui comme chacun le sait ne compte que 4 doigts) le nombre de "corbeaux marins" que les gardes de l'environnement "auraient"

tirés sur les zones sensibles.

Et l'on a oublié de vous dire qu'une nouvelle étude sur les cormorans est actuellement menée et financée par le SFPNP afin de déterminer la réalité des effets négatifs que ces oiseaux "pourraient" avoir sur les petits cours d'eau genevois, alors que de nombreuses études l'ont déjà attesté par ailleurs.



Enfin, il apparaît que les milieux de protection des oiseaux n'ont pas été consultés pour cette autorisation de tir. Quand on sait ce qu'il en est réellement et qu'on connaît le nombre d'ornithologues qui occupent des postes au SFPNP, on comprend mieux!

## Congrès du Rhône: 15 - 16 juin 2006

Soucieuse d'informer et de partager les données existantes sur l'environnement du Rhône, SIG vient de faire parvenir aux organisations et associations partenaires concernés par le Rhône un CD-ROM "Monitoring du Rhône" regroupant un ensemble de données et d'études publiées sur le fleuve genevois, notamment suite à la dernière vidange de la retenue de Verbois en 2003. Cette source d'informations vise à établir un bilan environnemental périodique, alimenté, année après année, par des apports volontaires de partenaires.

En parallèle, SIG s'est associée à un comité pour organiser le "Congrès du Rhône" les 15 et 16 juin prochains. Cet événement permettra de faire un bilan de l'état du fleuve et de discuter des enjeux actuels autour du Rhône.

L'AGSP et les pêcheurs genevois seront certainement de la partie car, après l'adoption par SIG d'un moratoire sur les vidanges de la retenue de Verbois, il s'agira de vérifier si l'abandon des vidanges est vraiment devenu une réalité pour le gestionnaire des usines hydroélectriques de notre canton.

## Nouvelle inspectrice de la pêche dans le canton de Vaud

L'AGSP souhaite la bienvenue à Madame Cecilia MORESI, nouvelle cheffe de la section pêche et milieux aquatiques du canton de Vaud, et bonne retraite à M. Bernard BÜTTIKER, qu'elle remplacera dès le 1er janvier 2006.



BERNARD DELPIANO

EVENEMENTS VITRINES FRESQUES THEATRE PUBLICITE  
1, Grand'cour 1256 Troinex Tél. & fax 022 / 784 36 79

## **Représentants des pêcheurs sportifs à la Commission de la Pêche pour 2006-2010 : les candidatures sont ouvertes !**

La présente législature arrivant à sa fin, il est temps pour l'AGSP de proposer ses candidats pour représenter les pêcheurs sportifs au sein de la CP pour la période allant de 2006 à 2010.

Pour rappel, la CP est une commission **extra-parlementaire** dont les 8 membres pêcheurs sont nommés par le Conseil d'Etat. Elle se compose d'une vingtaine de personnes issues des milieux suivants :

- **Pêcheurs sportifs** (8 membres) • **Associations de protection de l'environnement** (2 membres)
- **Milieux scientifiques** (1 membre) • **Agriculture** (1 membre) • **Pêcheurs professionnels** (1 membre)
- **Services Industriels** (1 membre) • **Partis politiques représentés au Grand-Conseil** (7 membres)

La CP est un organe **consultatif** qui travaille comme un groupe d'experts afin **d'aider et conseiller** le Département (DIAE) au niveau des décisions politiques et administratives concernant la pêche.

Il faut savoir que les sociétés et associations de pêcheurs du canton de Genève ne gèrent pas directement le milieu piscicole mais elles sont associées, par le biais de la Commission de la Pêche, à tous les travaux de l'administration qui concernent la pêche.

Les commissaires se réunissent **1 fois par mois en plénière** et participent en moyenne à 1 séance de sous-commission par mois; il faut donc compter environ 20 séances par année.

Leurs **quatre domaines de compétence** sont :

- **Donner des préavis en regard de l'article 8 de la Loi Fédérale sur la Pêche** (aménagement et/ou constructions qui concernent directement les cours d'eau et le lac).
- **Faire des propositions sur la réglementation** de la pêche en rivières et au lac.
- **Faire des propositions sur le plan de repeuplement** des cours d'eau et du lac.
- **Assurer le suivi des conventions** signées par les sociétés de pêche gérant des ruisseaux d'élevage

et l'étang de pêche des Bouvières.

Il faut encore savoir qu'un représentant à la CP est tenu d'être porteur du permis cantonal (lac ou rivières) depuis au moins 5 ans.

Cet engagement est certainement passionnant pour tous ceux qui désirent s'investir en faveur de notre loisir favori, et c'est avec plaisir que le comité de l'AGSP **accueillera les candidats pour la législature 2006-2010** afin de les auditionner.

Délai de candidature: **le 15 décembre 2005** par courrier ou Email au président de l'AGSP.

Pour le comité de l'AGSP : Maxime PREVEDELLO - président

Email du président: [prevedello@bluewin.ch](mailto:prevedello@bluewin.ch)



# LOSINGER

## GROUPEMENT TRANSFRONTALIER des PECHEURS

(M.P.)

L'AGSP est membre du GTP depuis sa création. Ci-dessous la présentation des actions entreprises par ce groupement concerné par les cours d'eau du Pays de Gex.

Le Groupement Transfrontalier des Pêcheurs est né le **10 octobre 2001** et regroupe les sociétés et associations de pêcheurs concernées par les bassins versants du contrat de rivières transfrontalier du Pays de Gex-Léman, (AAPPMA de l'Est-Gessien, AAPPMA de Divonne, AAPPMA de Thoiry, AAPPMA de l'Annaz, L'Amicale des Pêcheurs de Farges, Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivières – section de Nyon, L'Association Genevoise des Sociétés de Pêche)

### Ses OBJECTIFS:

- Représenter les pêcheurs français et suisses dans le cadre du contrat de rivières "Pays de Gex-Léman"
- Mettre sur pied une gestion régionale et concertée de la pêche notamment :
  - au niveau d'une réglementation commune pour les parcours limitrophes.
  - au niveau du repeuplement.

### Son FONCTIONNEMENT

Le groupement fonctionne comme une "coordination franco-suisse" poursuivant des buts communs en faveur de la pêche de loisirs et pour la protection des milieux aquatiques (14 réunions depuis en 2001).

### Ses ACTIONS

- Participation à de nombreuses séances dans le cadre du contrat de rivières.
  - Organisation de 4 journées d'actions transfrontalières en faveur de cours d'eau franco-suisse (nettoyage et aménagements par les pêcheurs volontaires du groupement) à Thoiry, Divonne et Sauverny.
  - Participation aux 5 repeuplements exceptionnels qui ont été réalisés par l'AGSP suite à la grave pollution de l'Allondon de l'été 2001.
  - Le GTP est le seul groupement associatif participant **financièrement (plus de 38'000 €)** au contrat de rivières. Chaque société membre a contribué pour financer différents ouvrages de franchissement pour la migration des poissons inclus dans le volet « réhabilitation des milieux aquatiques » du contrat de rivières.
  - **Création le 1<sup>er</sup> mars 2004 du Groupement des Pêcheurs Gessiens**, (GPG), association loi 1901 et interlocuteur de la CCPG, afin de gérer les fonds dédiés aux ouvrages de franchissement du contrat de rivières.
- Présidente : Véronique TANESSE-PEYSSON. Trésorier : Roger MATTY
- Signature d'une convention entre la CCPG et le GPG le 28 décembre 2004.

## À VOS AGENDAS

**Ouverture au Lac Léman (salmonidés):** dimanche 15 janvier 2006

**Assemblée générale de l'AGSP:** mercredi 1er mars 2006 (CO de Vuillonex)

**Ouverture en rivières :** samedi 4 mars 2006

**Ouverture de l'ombre de rivière:** samedi 20 mai 2006

**Salon de la Pêche 2006 :** samedi 8 et dimanche 9 avril 2006 à la Roche sur Foron

**Congrès du Rhône (SIG - Cellule Environnement - Rhône):** les 15 et 16 juin 2006 à Genève.

**Activité pêche au Léman avec les enfants du camp ASL :** mardi 1er août 2006 (à confirmer)

**Camp de pêche AGSP à Satigny:** du 7 au 11 août 2006

**Passeport-vacances été 2006:** 8 juillet et 26 août 2006 (à confirmer)

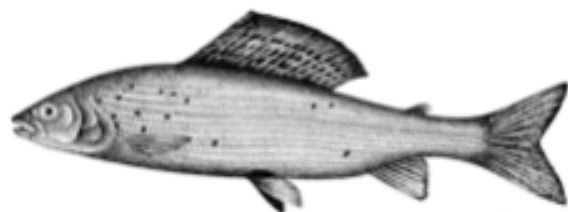
**Fermeture en rivières(sauf Rhône et Arve) :** dimanche soir 24 septembre 2006

**Fermeture Rhône et Arve:** dimanche soir 29 octobre 2006

**Thiébaud+Perritaz SA**

Ventilation  
Climatisation

20. route de Pré-Marais 1233 Bernex Tél.(022) 850.91.00.



## Pêches électriques de récupération des ruisseaux pépinières

(M.P.)

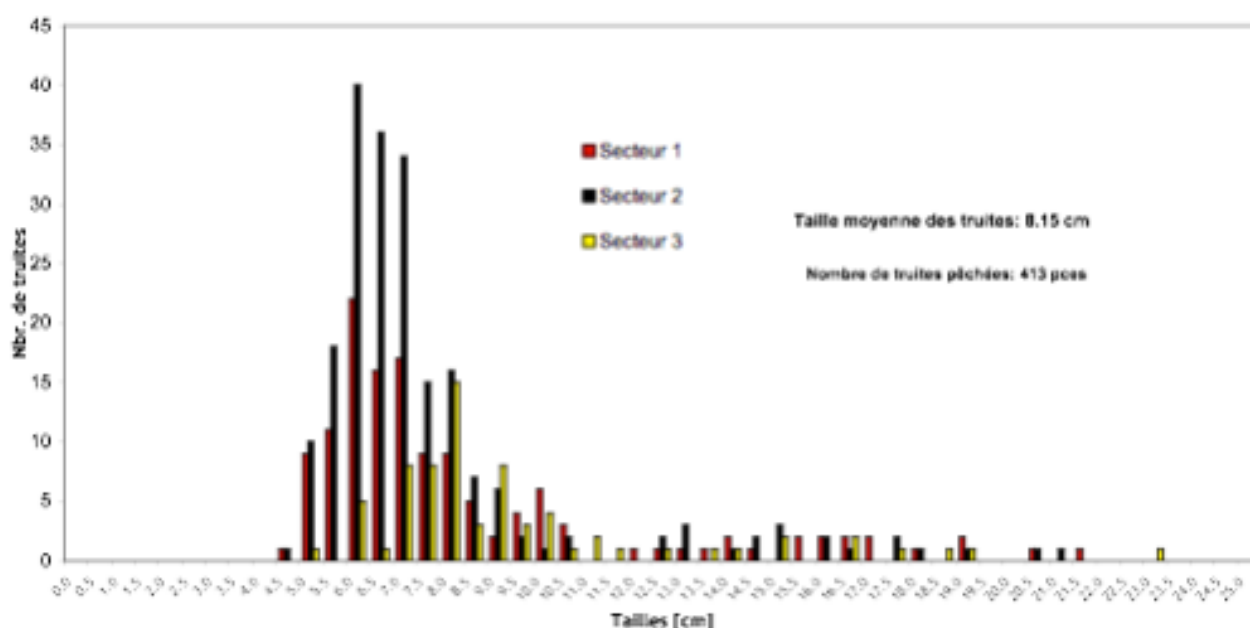
A peine avaient-ils achevé leur formation à la pêche électrique que les pêcheurs responsables de la gestion des ruisseaux pépinières de l'AGSP (Fishing pour les Eaux-Chaudes et Fine Equipe pour les Eaux-Froides) ont mis en pratique leurs nouvelles compétences.

C'est donc le samedi 8 octobre 2005 que les 1100 mètres des Eaux-Chaudes de Russin ont été pêchées par "l'équipe à Manu, Jean-Claude, Jean-Luc, Jean-Marc et les autres", sous la houlette de Dimitri JAQUET du SFPNP. Plusieurs enfants sont venus assister à l'opération, notamment des jeunes ayant pris part au camp de pêche cet été... la relève pointe son nez ! Dominique a assuré en préparant un super casse-croûte, moment toujours apprécié de convivialité et de camaraderie.



**Résultat de la pêche:** 413 truites ont été récupérées, un résultat en nette augmentation par rapport à 2004. Il faut relever qu'il s'agit de poissons issus uniquement de géniteurs sauvages provenant de l'Allondon, assurant ainsi une rusticité et une adaptation optimum au milieu. Ces poissons ont été ensuite immergés dans l'Allondon afin de faire place aux prochains géniteurs et ainsi optimiser le processus de recrutement naturel.

### Pêche électrique des Eaux-Chaudes du 8 octobre 2005: répartition des classes de taille par rapport aux secteurs.



Le lendemain dimanche 9 octobre 2005, par une magnifique journée ensoleillée, ce fut au tour de la Fine Equipe d'entreprendre la pêche du ruisseau des Eaux-Froides de Dardagny (1800 mètres). Jacques, Marc, Jean-



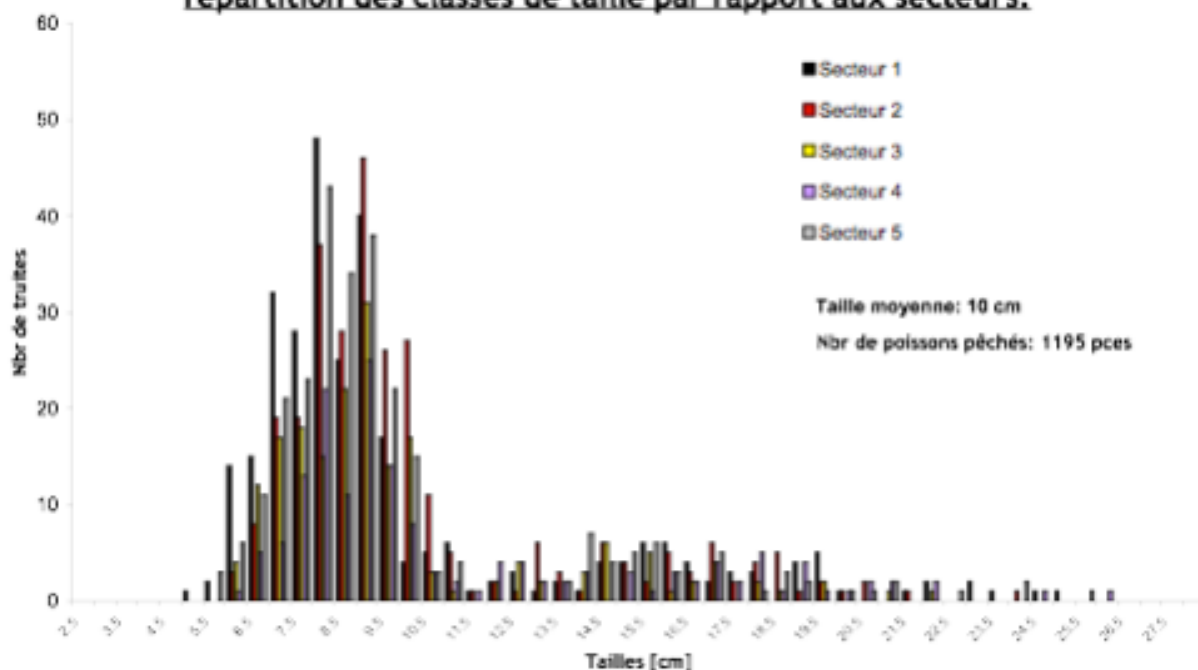
Marc (encore lui !), Jean-Michel, Richard, Bernard, Georges, Dimitri JAQUET du SFPNP (qui répond encore présent !) et quelques autres, ont participé à cette longue pêche, ponctuée par la récupération de quelques gros poissons dans le secteur des Taureaux (pêche avant travaux sur les enrochements séparant l'Allondon du ruisseau). Ces derniers n'ont pas été comptabilisés dans le graphique ci-dessous.

**Résultat de la pêche: 1195 truites sauvages ont été récupérées, un résultat également nettement supérieur par rapport à 2004. Là aussi, les poissons ont été immergés dans le lit principal de l'Allondon, une manière de soutenir le repeuplement naturel de la rivière.**

Jean-Michel, Jacques et Jean-Marc en pleine action



**Pêche électrique des Eaux-Froides du 9 octobre 2005: répartition des classes de taille par rapport aux secteurs.**



# NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

(PM) *Ci-dessous les points principaux discutés lors de la dernière séance du Comité Central (CC) de notre Fédération qui a eu lieu à Fribourg le 17 septembre 2005.*

## 1) Etat de la récolte des signatures pour l'initiative "Eaux-Vivantes"

Pour des raisons de stratégie, le nombre de signatures récoltées jusqu'à aujourd'hui doit rester confidentiel. A signaler cependant que nous entrons dans la dernière ligne droite et qu'il faut continuer l'effort. En effet, il s'agit maintenant d'aller prospecter en dehors des milieux proches de la pêche et mettre sur pied des opérations spéciales de récolte de signatures auprès de la population, sur des places publiques, lors de fêtes et manifestations, etc. Cela permettra d'atteindre l'objectif avant le délai de juillet 2006. Encore un effort !!

## 2) Révision de l'ordonnance relative à la Loi sur la pêche

Les deux modifications importantes sont:

### I) La preuve de compétences (examen) pour les personnes souhaitant acquérir un permis de pêche

Il faut savoir qu'au niveau fédéral il n'y a aucune base légale relative à une obligation de formation ou d'examen de pêche. Seule la législation sur la **protection des animaux** demande une preuve quant aux connaissances suffisantes pour la manipulation respectueuse des poissons capturés.

L'introduction d'une **formation obligatoire limitée à des aspects de protection des animaux** sera prévue dans l'ordonnance sur la pêche. Le délai d'introduction de cette formation par les cantons est fixé pour **2008**. Les cantons sont libres d'introduire d'autres exigences quant à cette preuve de compétence et d'élargir une telle preuve jusqu'à l'introduction d'un examen obligatoire. 7 cantons possèdent déjà une formation obligatoire sous une forme ou une autre et 8 cantons souhaitent l'introduire.

La conférence des inspecteurs de la pêche 2005 a donc décidé d'harmoniser le plus possible les réglementations cantonales lors de l'introduction d'un tel examen. Pour cette raison un groupe de travail "*harmonisation de la preuve de compétence*" a été instauré, auquel la FSP souhaiterait participer. Dès que le document de base sera établi, il sera soumis au Comité Central pour discussion.

Il est important de savoir qu'en Allemagne et en Autriche, un brevet de pêche est souvent exigé auprès des touristes-pêcheurs étrangers. En principe les brevets suisses seront acceptés dans ces pays puisque c'est déjà le cas pour les brevets existants.

Beaucoup de membres du Comité Central sont favorables à l'introduction de cet examen. Reste à savoir quelle forme il adoptera. Des questions restent en suspens : a) L'examen sera-t-il exigé seulement pour les nouveaux pêcheurs ? b) Faudra-t-il n'offrir que des cours ou faut-il exiger un examen ?

Des membres du CC pensent que cette formation doit pouvoir être prise en charge par les fédérations cantonales afin de drainer de nouveaux membres et offrir de nouvelles sources de financement.

Suite aux discussions le CC de la FSP prend position sur ce sujet:

- La FSP approuve une formation la plus complète possible.
- La FSP souhaite participer au plus vite au groupe de travail "harmonisation".
- La formation doit pouvoir être offerte par les sociétés locales.

### II) Suppression des mesures de protection pour le brochet et la perche

La **perche** et le **brochet** font partie des **espèces non menacées** en Suisse; il s'agirait donc de renoncer aux prescriptions minimales de protection dans la loi fédérale. Cette compétence est attribuée aux cantons, qui, selon les conditions locales, pourraient continuer à appliquer des mesures de protection.

Alors que la majorité des présidents cantonaux sont favorables à cette suppression, il faut noter que les pêcheurs professionnels y sont opposés. Selon eux il serait erroné de s'appuyer sur la situation de pléthore actuelle car elle pourrait ne pas durer.

Suite aux discussions le CC de la FSP prend position sur ce sujet:

Le Comité Central de la FSP ne s'oppose pas à la suppression des mesures de protection pour la perche et le brochet.

A 15 minutes de Genève par l'A 40  
Sortie Bonneville. Découvrez le site  
De pêche « AU BIEN NOYE »  
Ce petit lac de 7 ha est situé dans un  
Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie.  
Location de barques. Mouche fouettée  
sans ardilhon. Truites arc-en-ciel, fario,  
Aguabonita, saumons des meuniers, brochets,  
perches et black-bass.  
Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72  
Site internet: <http://www.aubiennoye.com>  
Email : [auberge.mont-blanc@wanadoo.fr](mailto:auberge.mont-blanc@wanadoo.fr)



## Tous pour l'Eau ! Vraiment ?

*"Il existe un fossé, pour ne pas dire un gouffre entre le discours des scientifiques étayé par des études de plus en plus alarmantes sur la question de l'eau et le travail de l'Etat français, qui, comme le prouve l'opération 'Tous pour l'Eau', démontre son impuissance face à un problème qui nécessite des réformes profondes."*

(M.P.) C'est dans le magazine français "Pêches Sportives" (No 59 - nov.-déc. 2005, pp. 6 et 7) que **Philippe BOISSON**, rédacteur en chef, nous livre ses constatations amères sur l'opération "Tous pour l'Eau" lancée par l'Agence du bassin "Rhône-Méditerranée". Il y déplore la place de lanterne rouge de la France en matière d'environnement et critique l'aspect inutile de cette opération. L'AGSP partage ses préoccupations et vous invite, comme lui, à laisser vos commentaires sur le site: [www.touspourceau.com](http://www.touspourceau.com). Philippe BOISSON intègre dans son article un questionnaire "Vrai-Faux" très instructif. Il y fait le point sur ce que l'on sait (ou ne sait pas !) sur l'eau et les rivières. Nous vous le livrons ci-dessous, avec l'accord de l'auteur.

1. L'eau potable provient essentiellement des rivières.

**FAUX** • Dans le bassin Rhône-Méditerranée, 80% de l'eau utilisée pour la production d'eau potable provient des eaux souterraines.

2. Les nappes d'eau souterraines ne sont pas polluées car elles sont protégées par les sols.

**FAUX** • Un quart des eaux souterraines environ présente des traces de pollution provenant notamment des pesticides (insecticides, désherbants) et nitrates (engrais) utilisés pour les cultures, et de toxiques d'origine industrielle ou urbaine. La présence de ces polluants oblige à des traitements lourds et onéreux pour la production d'eau potable, voire la rend impossible.

3. Une rivière est capable de se débarrasser par elle-même d'une partie de la pollution.

**VRAI** • La rivière a une capacité d'"autoépuration" d'autant plus forte que son lit et ses berges sont naturels, que son débit est important et qu'elle ne reçoit pas de rejets toxiques. Toutefois, les rivières ne peuvent absorber qu'un certain niveau de pollution: tout abus les rend vulnérables.

4. L'eau qui sort des stations d'épuration est très propre.

**FAUX** • Malgré les progrès techniques, les eaux qui sortent des stations d'épuration, même les plus performantes, restent encore impropres à certains usages. C'est la rivière qui doit terminer le travail d'épuration.

5. Les barrages et les digues protègent complètement contre les inondations.

**FAUX** • Les digues protègent jusqu'à un certain niveau et les barrages ne sont généralement pas conçus pour cela. Par ailleurs, plus les rivières sont canalisées, plus l'eau arrive en grande quantité dans les zones d'habitation. Les rivières ont besoin d'espaces autour d'elles pour se répandre en amont et réduire ainsi les effets des crues à l'aval.

6. Boire de l'eau du robinet ne présente pas de risques pour la santé

**VRAI** • La distribution d'eau potable fait l'objet de normes très strictes et de contrôles réguliers. L'eau du robinet, dont le prix est 400 à 800 fois moins élevé que l'eau en bouteille, peut être consommée en confiance.

7. Les barrages hydroélectriques n'ont pas d'impact sur l'environnement.

**FAUX** • L'hydroélectricité permet la production d'électricité à partir d'une énergie propre et renouvelable (l'eau) sans création de gaz à effet de serre. Toutefois, elle modifie profondément le fonctionnement des cours d'eau.

8. Les progrès technologiques permettront de régler tous les problèmes liés à l'eau.

**FAUX** • Il est plus logique, naturel, et nettement moins cher de l'économiser et de ne pas la polluer.

9. La disparition des marais, tourbières prairies inondables, observée depuis cinquante ans, est une bonne chose.

**FAUX** • Ces zones humides sont bénéfiques pour la faune et la flore; elles sont essentielles pour la biodiversité mais aussi pour le cycle de l'eau. Fonctionnant comme des éponges, elle favorisent l'épuration des eaux usées, atténuent l'effet des crues et des sécheresses, et facilitent l'infiltration de l'eau dans les nappes souterraines.

10. Le prix payé pour l'eau sert uniquement à financer la fourniture d'eau potable.

**FAUX** • Ce prix couvre aussi le prix de l'assainissement et contribue à la protection des milieux aquatiques.

## Rivières d'automne

(M.P.)

Pour plusieurs pêcheurs genevois c'est devenu presque un pèlerinage. L'automne, avec ses belles journées d'arrière saison, ses eaux limpides et ses couleurs dorées, nous invite à l'escapade au bord des parcours de pêche de l'Hôtel Sonne à Lienz dans le **Tirol** autrichien. Depuis Genève ce sont exactement 744 km de voyage, que l'on choisisse de passer par la Suisse ou par le Nord de l'Italie.

Bien entendu, la pêche en Autriche n'est pas un loisir "démocratique" puisqu'on doit accepter d'y mettre un certain prix; mais le concept tourisme-pêche de nos voisins autrichiens est, si ce n'est exemplaire, tout de même enviable et garant de plaisirs sans commune mesure avec ce qu'offrent les cours d'eau de nos contrées.

La **Möll**, la Petite **Drau**, la Grande **Drau** et le **Villgratenbach** abritent des populations d'ombres et de truites qui permettent de splendides parties de pêche, que ce soit en sèche ou en nympe. Dominique (le néophyte) et Maxime (le régional de l'étape) ont arpenté les berges de ces magnifiques "rivières d'automne".

A vrai dire, les débuts furent difficiles car, malgré des eaux claires, les débits étaient importants. De plus, Dominique m'ayant confié que la pêche en nympe "c'était pas son truc", la première journée risquait d'être un peu rude ... et on n'a pas été déçus !!

Après d'innombrables "glottes" dans le fond ou sur la "ripisylve" comme diraient nos amis biologistes, la première partie de pêche se solda par le bris du scion terminal de la Loomis GLX de notre trésorier. Bref, le cauchemar intégral ! Il faut avouer que le fort débit de la **Möll** nous obligea à utiliser les plus grosses nymphes de nos boîtes, ce qui n'est pas vraiment favorable pour s'initier à cette "fichue technique" de pêche. Très déçu, Dominique envisagea même un instant de continuer le séjour sur les **grüns** du Golf des Dolomites ...

Mais, grâce à une réparation parfaite de M. Günter KLEIN du stage "Streamac" (qu'on remercie au passage pour sa gentillesse et son professionnalisme), les jours suivants furent ponctués par des captures de plus en plus nombreuses et le sourire revint sur nos visages. Et pour Dominique, l'affreux souvenir de la première journée s'envola ! On reviendra l'année prochaine, c'est certain !



Une belle "arc" du **Villgratenbach**

## Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que tous les ornithologues contractent la grippe aviaire ??

**Sociétés membres :**    La Carougeoise    La Fine Equipe (S.I.S.)  
Fishing Club Genève    La Versoisienne    Les Bouvières    Amicale TOS-Lémanique

**Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!**

### **DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP** (No 43 - Novembre 2005)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

#### **Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :**

• En tant que membre individuel - sympathisant\*      oui - non \*

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 30. - FS par an)

• J'aimerais adhérer à une des sociétés membres:      oui- non \*

Si oui, laquelle : \_\_\_\_\_

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non \*    (\* entourer ce qui convient)

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

<b>AGSP</b>	<b>PREVEDELLO</b> Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233	<b>BERNEX</b>
<b>LES BOUVIERES</b>	<b>HAYOZ</b> Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	<b>GRAND-LANCY</b>
<b>LA CAROUGEOISE</b>	<b>BRINER</b> Charles	116, ch. de la Montagne	1224	<b>CH.-BOUGERIES</b>
<b>LA FINE EQUIPE (S.I.S.)</b>	<b>LANG</b> Jacques	56, <u>Jacques-Dalphin</u>	1227	<b>CAROUGE</b>
<b>FISHING CLUB GENEVE</b>	<b>PACHE</b> Jean-Marc	5, ch. des Mésanges	1212	<b>GRAND-LANCY</b>
<b>LA VERSOISIENNE</b>	<b>BEUCHAT</b> Pierre-Alain	70, ch. de l'Etang	1219	<b>CHATELAINE</b>
<b>AMICALE TOS-Lémanique</b>	<b>MAZZOLA</b> Maurice	239, rue de Bernex	1232	<b>CONFIGNON</b>